



**LISTE DES DÉCISIONS DU CONSEIL DE ZONE DE WALLONIE PICARDE  
04 FÉVRIER 2025 – POSTE DE SECOURS D'EVREGNIES**

**PRESENTS :**

Madame MARGHEM Marie-Christine, Présidente du Collège et du Conseil ;  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, ~~BOITTE Alexandre, BOURDEAUD'HUY Jean-Pierre, BRABANT Aurélien, BUSINE Michaël, CASTERMAN Michel, CLOET Ann, CORNILLIE Hervé, DELAUNOIT Benjamin, DI LORENZO Frédéric, DUDANT Gauthier, DUPIRE Jacques, GOOSSENS Aurore, LEEUWERCK Alice, MARCIL Dominique, MARLOT Bastien, MOTTE Antoine, VAN-GROOTENBRULLE Florent, VANDERSTRAETEN Roger, WACQUIER Pierre ;~~

Monsieur Charles YSEBAERT, Commandant de Zone f.f. ;  
Madame Céline VANDENBULCKE, Secrétaire de Zone ;

Monsieur Florent BOTTE, comptable spécial, invité en tant qu'expert ;  
Madame Laurence LEFEBVRE, adjointe au comptable spécial, invitée en tant qu'experte.

**Séance publique**

**Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 07/01/2025.

**Point 2. Budget 2025 - Etat d'avancement du budget - Allocation de 3 douzièmes provisoires.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'allouer un douzième provisoire des allocations portées au budget ordinaire de 2024, pour les mois de janvier, février et mars 2025 afin d'engager certaines dépenses indispensables au fonctionnement normal des services zonaux - un douzième pourra être alloué le 1er janvier 2025, un douzième le 1er février 2025 et un douzième le 1er mars 2025 – et d'allouer les crédits au-delà de la limite fixée par les douzièmes provisoires aux articles suivants : 351/124-05, 352/124-05 et 351/125-XX.

**Point 3. Station d'épuration du poste de secours de Blaton – Ratification de l'approbation de l'offre pour le remplacement de la station par un système conforme et agréé.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de ratifier la décision du Collège de Zone du 18/11/2024 de marquer son accord sur l'offre DE240097 du 17/09/24 reçue de la société Voisin s'élève à présent à 17.654,75 € HTVA, soit 21.362,25 TVAC pour le remplacement de la station d'épuration du poste de Blaton, de ratifier la décision du Collège de Zone du 18/11/2024 pour prendre en charge 50% du prix demandé par le sous-traitant Ets Voisin (offre du 17/09/24 : 17.654,75 € HTVA) et facturé par la société Tradeco, soit un montant à charge de la Zone de Secours de 8.827,38 € HTVA, soit 10.681,13 € TVAC et de financer cette dépense par le crédit inscrit par voie de modification budgétaire à l'article 351/723-60 du budget extraordinaire 2024, financé par emprunt à l'article 351/961-51.

**Point 4. Acquisition de deux véhicules de commandement destinés à la Zone de secours Wallonie Picarde - Approbation des conditions et du mode de passation.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025 -001 et le montant estimé du marché "Acquisition de deux véhicules de commandement destinés à la Zone de secours Wallonie Picarde" (montant estimé s'élève à 128.925,62 € hors TVA ou 156.000,00 €, 21% TVA comprise), de passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable, de compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national, de financer cette dépense par le crédit inscrit au 351/743-52 du budget 2024 extraordinaire financé par emprunt budgété au 351/961-51.

**Point 5. Acquisition d'un camion feu de forêt via l'Union des Groupements d'Achats Publics UGAP.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de recourir à l'Union des Groupements d'Achats Publics UGAP pour l'acquisition d'un camion feu de forêt auprès de la firme SIDES - rue de Trignac 82 à 44603 SAINT NAZAIRE (France), de passer commande d'un camion feu de forêt auprès du garage SIDES - rue de Trignac 82 à 44603 SAINT NAZAIRE (France) - pour un montant total 335.385,88 € TVA comprise (régime autoliquidation de la TVA), d'imputer le montant de la dépense à l'article 351/743-98 du budget extraordinaire 2024 financé par emprunt budgété au 351/961-51.

**Point 6. Procédure de recrutement au grade de sapeur-pompier ambulancier volontaire - Modification de l'appel à candidats.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'adapter l'appel à candidats pour enlever le fait d'être détenteur du certificat d'aptitude fédéral du cadre de base dans les conditions générales à remplir pour la date limite pour postuler et de préciser dans les modalités de candidature que la recevabilité de la candidature sera soumise à la réception d'une copie du certificat d'aptitude fédéral au plus tard la veille de la date de la première épreuve du concours de recrutement, d'adapter le règlement du concours en son art. 1 pour supprimer la copie du CAF des documents à envoyer pour la candidature et de remplacer l'appel à candidats publié sur le site internet de la zone et de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur par la version adaptée annexée.

**Point 7. Recrutement au grade de sapeur-pompier ambulancier volontaire - Modification du jury.**

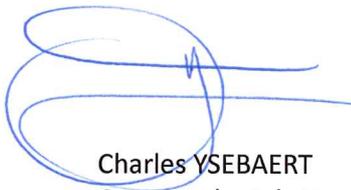
À l'unanimité, le Conseil de Zone décide d'adapter le jury de la procédure de recrutement au grade de sapeur-pompier ambulancier volontaire initiée par la décision du Conseil de Zone du 15/04/2024, compte-tenu de l'impossibilité d'un des membres d'être présent le premier jour des épreuves orales et de se faire remplacer afin de garantir l'équité pour l'ensemble des candidats.

**Point 8. Mobilité au grade de major professionnel - Confirmation de la déclaration de la vacance d'un poste.**

À l'unanimité, le Conseil de Zone décide de confirmer la déclaration de la vacance d'un poste de major professionnel à pourvoir par procédure de mobilité, conformément à la décision du 18/10/2024.

Pour le Conseil de Zone,

  
Céline VANDENBULCKE  
Secrétaire de Zone

  
Charles YSEBAERT  
Commandant de Zone f.f.

  
Marie-Christine MARGHEM  
Présidente de Zone

